

# 45ème Réunion du CIML

Orlando, Floride, USA (21–24/09/2010)

## RESOLUTIONS



BUREAU INTERNATIONAL DE METROLOGIE LEGALE (BIML)

11, RUE TURGOT – F-75009 PARIS – FRANCE

TEL: 33 (0)1 48 78 12 82

FAX: 33 (0)1 42 82 17 27

E-MAIL: [biml@oiml.org](mailto:biml@oiml.org)

INTERNET: [www.oiml.org](http://www.oiml.org)

**Quarante-cinquième Réunion  
du  
COMITE INTERNATIONAL de METROLOGIE LEGALE  
Orlando, Floride, USA : 21–24 Septembre 2010**

**Résolutions**

**Résolution n° 1 :**

Le Comité approuve le compte rendu de la 44<sup>ème</sup> Réunion du CIML moyennant les modifications suivantes :

- en page 30, quatrième paragraphe, sous 3.1, troisième ligne : ajouter : "et Asiatiques" entre "Européens" et "Pays" ;
- en page 32, au troisième paragraphe en partant du bas, deuxième ligne, supprimer "le projet de".

**Résolution n° 2 :**

Le Comité prend note du rapport oral présenté par son Président.

**Résolution n° 3 :**

Le Comité prend note du rapport oral concernant le rapprochement avec le BIPM ; il demande au Président d'appliquer la Résolution n° 3 de la 44<sup>ème</sup> Réunion du CIML, de préparer un rapport intermédiaire avec l'aide de quelques Membres du CIML, afin de le présenter à la 46<sup>ème</sup> Réunion du CIML et en vue de prendre des décisions définitives en 2012, lors de la 14<sup>ème</sup> Conférence.

**Résolution n° 4 :**

Le Comité prend note du rapport sur les liaisons avec l'ILAC et l'IAF et se félicite de cette excellente coopération.

Le Comité charge le Bureau de poursuivre les activités communes avec l'ILAC et l'IAF, prenant ainsi en compte les futurs besoins de l'OIML en matière de systèmes d'acceptation et de certification.

**Résolution n° 5 :**

Le Comité prend note du rapport concernant les relations avec l'ISO et la CEI.

Le Comité charge le Bureau de poursuivre la coopération avec l'ISO, et de mettre en place des relations de travail similaires avec la CEI, et de transmettre toutes informations pertinentes sur ces démarches aux Membres du CIML.

**Résolution n° 6 :**

Le Comité prend note du rapport sur les relations avec le Comité sur les Obstacles Techniques au Commerce (TBT) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), et charge le Bureau d'entretenir des liens appropriés avec cette Organisation et de transmettre aux Membres de l'OIML toutes informations pertinentes relatives au TBT.

**Résolution n° 7 :**

Le Comité prend note du rapport concernant les relations avec le CODEX Alimentarius et charge le Bureau de :

- poursuivre les travaux qui permettent d'assurer la cohérence entre les publications de l'OIML et celles du CODEX ;
- explorer des domaines supplémentaires de coopération avec le CODEX, autres que les préemballages ;
- consulter les Membres du CIML avant de soumettre toute proposition au CODEX.

**Résolution n° 8 :**

Le Comité prend note du rapport sur les relations avec l'UNECE et charge le Bureau d'informer les Membres du CIML sur les progrès dans l'identification de domaines de coopération potentiels.

**Résolution n° 9 :**

Le Comité remercie les représentants de BIPM, de l'ILAC/IAF, de la CEI et du CECIP pour leurs présentations et charge le Bureau de prendre en considération les attentes exprimées par ces organisations quant à la coordination des travaux des Comités et des Sous-comités techniques de l'OIML.

**Résolution n° 10 :**

Le Comité prend note des conclusions de la Table Ronde des Organisations Régionales et invite celles-ci à diffuser leurs informations sur les sites web des différents groupes de travail mis à leur disposition.

**Résolution n° 11 :**

Le Comité,

Considérant que l'Article XV de la Convention prévoit l'élection d'un Président, d'un premier Vice-Président et d'un second Vice-Président et que, dans l'éventualité où le Président est absent ou se trouve dans l'incapacité d'exercer ses fonctions, le premier Vice-Président doit assurer temporairement la Présidence, et

Considérant que l'Article XV ne prévoit pas que le premier Vice-Président démissionne ou que son mandat expire avant celui du deuxième Vice-Président,

Décide qu'après l'élection du Vice-Président au cours de la présente réunion, le CIML décidera lequel des deux Vice-Présidents sera le premier Vice-Président ; et

Charge le Président du CIML de préparer une proposition à soumettre à la 14ème Conférence en 2012, sur l'interprétation de l'Article XV dans l'éventualité où la fonction de premier Vice-Président devient vacante et si le Président se trouve dans l'incapacité d'exercer ses fonctions.

**Résolution N° 12 :**

Le Comité, considérant la demande formulée par la Guinée, décide qu'à l'heure actuelle il ne peut accepter la réintégration de la Guinée en qualité de Membre Correspondant, au vu de ses arriérés considérables comme Etat Membre.

La Guinée est invitée à commencer le remboursement de ses arriérés avant de soumettre une demande à la Conférence.

**Résolution n° 13 :**

Le Comité prend note du rapport sur les activités du Bureau et charge ce dernier de poursuivre la mise en service d'outils en ligne pour que les Organisations Régionales soient informées de manière réciproque, en particulier sur les problèmes propres aux Pays en Développement.

**Résolution n° 14 :**

Le Comité prend note de la confirmation des Publications OIML suivantes, par leurs Comités et Sous-Comités Techniques respectifs :

- OIML R 92:1989 *Humidimètres pour le bois - Méthodes et moyens de vérification: exigences générales,*
- OIML R 127:1999 *Systèmes de dosimétrie par film radiochromique pour le traitement par rayonnement ionisant de matériaux et de produits,*
- OIML R 131:2001 *Systèmes dosimétriques au polyméthylméthacrylate (PMMA) pour le traitement par rayonnements ionisants des matériaux et produits,*
- OIML R 132:2001 *Systèmes dosimétriques RPE à l'alanine pour le traitement par rayonnements ionisants des matériaux et produits,*
- OIML R 133:2002 *Thermomètres à liquide en verre.*

**Résolution n° 15 :**

Le Comité approuve l'organisation d'un Séminaire sur le thème de la Conformité au Type (CTT) et encourage vivement ses Membres à apporter leur contribution active à ce séminaire.

**Résolution n° 16 :**

Le Comité,

Rappelle sa Résolution n° 16a de la 44<sup>ème</sup> Réunion du CIML consistant à soumettre à l'approbation directe en ligne par le CIML, du Projet de Révision de la R 106-1 relative aux ponts bascules ferroviaires automatiques, et

Prend note du rapport par le Bureau concernant le résultat du vote en ligne ;

Décide qu'un nouveau Projet de Révision de la R 106-1 doit être soumis à l'approbation directe en ligne par le CIML.

**Résolution n° 17 :**

Le Comité charge le Bureau de soumettre à l'approbation directe en ligne par le CIML du Projet de Révision de la R 100 *Spectromètres d'absorption atomique pour la mesure des polluants métalliques dans l'eau.*

**Résolution n° 18 :**

Le Comité,

Prenant note que le Projet de Révision du OIML D 16 *Principes d'assurance du contrôle métrologique* a été soumis à un vote en ligne par le CIML, mais que celui-ci n'a pas recueilli suffisamment de suffrages pour être approuvé,

Considérant les commentaires exprimés par les Pays-Bas et la Norvège,

Demande au Secrétariat de l'OIML TC 3/SC 2 de préparer un nouveau Projet de Révision du D 16 avec l'aide des Pays-Bas et de la Norvège ; et

Charge le Bureau de soumettre ce Projet de Révision modifié à l'approbation directe en ligne par le CIML.

**Résolution n° 19 :**

Le Comité,

Considérant les propositions émises par le Membre Australien en faveur de la création d'un nouveau projet et d'un nouveau (Sous-) Comité sur la Conformité au Type (CTT), et

Considérant les commentaires formulés lors de la consultation des membres du Conseil de la Présidence, lors de la consultation ultérieure de l'ensemble des Membres du CIML ainsi que des Organisations en liaison concernées,

Décide qu'une telle prise de décision concernant les propositions doit être reportée à la publication des conclusions du séminaire sur la CTT, cité à la Résolution n° 15 ; et

Charge le Bureau de faciliter la mise en place d'un groupe de travail électronique, présidé par le Membre Néo-zélandais, en lui fixant pour objectif l'élaboration du programme de ce séminaire, en tenant compte des questions soulevées et des commentaires exprimés.

**Résolution n° 20 :**

Le Comité a approuvé le projet suivant :

- Révision du OIML D 29 *Guide pour l'application du Guide ISO/CEI 65 à l'évaluation des organismes de certification des instruments de mesure en métrologie légale*,

sous la responsabilité de l'OIML TC 3/SC 5 suite à la publication de la norme ISO 17065, remplaçant le Guide ISO/CEI 65.

**Résolution n° 21 :**

(Supprimée)

**Résolution n° 22 :**

(Supprimée)

**Résolution n° 23 :**

Le Comité approuve le retrait du projet « p 2 » de l'OIML TC 11/SC 2 concernant les thermocouples normalisés.

**Résolution n° 24 :**

Le Comité,

Prenant note du rapport du Bureau concernant la révision des Directives sur les travaux techniques (OIML B 6-1),

Considérant que le groupe de travail ad hoc de cette révision, après s'être réuni à plusieurs reprises, n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur de nombreuses questions, et

Considérant les commentaires formulés par certains de ses Membres au sujet de projets ultérieurs de révision de OIML B 6-1,

Charge le Bureau de procéder à la consultation de l'ensemble des Membres du CIML par une enquête leur demandant de se déterminer sur des questions spécifiques telles que : la structure du travail technique, le Comité de Gestion Technique proposé, ainsi que les procédures de vote pour l'adoption des publications de l'OIML, en vue de préparer un nouveau Projet de Révision, à soumettre pour adoption lors de la 46ème Réunion du CIML.

**Résolution n° 25 :**

Le Comité approuve les comptes 2008 et 2009 et charge son Président de les présenter à la 14<sup>ème</sup> Conférence OIML.

**Résolution n° 26 :**

Le Comité prend note :

- des informations fournies par le Directeur du BIML concernant le rapport de l'audit financier et de gestion réalisé en février 2010 ;
- des mesures prises par le Bureau ; et
- du Plan d'action proposé par le Bureau.

Le Comité charge son Président :

- d'envoyer le rapport d'audit, ainsi que les commentaires du Directeur du BIML sur ce rapport, aux Membres du CIML,
- d'assurer le suivi de cette question, et
- d'en rendre compte lors de la 46<sup>ème</sup> Réunion du CIML.

Le Comité charge le Bureau de maintenir ses efforts d'amélioration vers une plus grande efficacité en termes de finances et de gestion.

**Résolution n° 27 :**

Le Comité prend note du rapport concernant le système de retraite et des observations formulées par Mr. Peter Mason et par le Dr. Philippe Richard.

Le Comité prend note que la réévaluation des actifs permet de couvrir bien plus que la valeur des droits acquis et qu'il n'y aura pas besoin de procéder à un nouvel appel à contribution aux Etats Membres pour faire face à cet engagement.

Le Comité charge le Bureau :

- de mettre en œuvre les normes IPSAS pour l'exercice 2010, en enregistrant l'intégralité des droits acquis dans le passif de l'OIML et la valeur réévaluée des locaux du BIML dans l'actif de l'OIML;
- de préparer une présentation des Exercices 2008 et 2009 conformes à ce principe, en vue de les présenter à la 14<sup>ème</sup> Conférence OIML ; et
- d'inclure, dans la révision du Règlement Financier de l'OIML, cette mise en œuvre des normes IPSAS, et de spécifier les règles et la périodicité de réévaluation des bâtiments de l'OIML dans l'actif de l'Organisation.

**Résolution n° 28 :**

Le Comité élit Mr. Peter Mason (Grande-Bretagne) Président du CIML pour un mandat de 6 ans.

Conformément aux règles définies dans la publication OIML B 14, celui-ci prendra ses fonctions à l'ouverture de la 46<sup>ème</sup> Réunion du CIML en 2011.

**Résolution n° 28a :**

Le Comité prend note des commentaires du Membre Français du CIML concernant l'utilisation du Français comme langue officielle de l'Organisation, et demande au Président d'accorder toute son attention à cette question.

**Résolution n° 29 :**

Le Comité élit le Dr. Roman Schwartz (Allemagne) Vice-Président du CIML pour un mandat de 6 ans.

---

**Résolution n° 30 :**

Le Comité nomme Mr. Stephen Patoray Directeur du BIML.

Le Comité confirme ses attentes quant à l'engagement en ce qui concerne son utilisation du Français et indique que cette exigence sera mentionnée dans le contrat de travail de Mr. Patoray.

**Résolution n° 30a :**

Le Comité,

Rappelant sa Résolution n° 11,

Faisant suite à l'élection d'un nouveau Vice-Président,

Elit le Dr. Grahame Harvey premier Vice-Président.

**Résolution n° 31 :**

Le Comité remet la Médaille de l'OIML au :

- Dr. Nicolai Zhagora, Biélorussie ;
- Dr. Heinz Wallerus, Allemagne ; et à
- Mr. Brian Beard, Afrique du Sud

pour leurs contributions exceptionnelles au développement de la métrologie légale internationale.

**Résolution n° 32 :**

Le Comité adresse ses remerciements à la délégation de la République Tchèque pour sa présentation sur le déroulement de la 46ème Réunion du CIML en 2011.

**Résolution n° 33 :**

Le Comité adresse ses remerciements à la Roumanie pour sa proposition d'accueillir la 14ème Conférence OIML et la 47ème Réunion du CIML en 2012.